



Sci et prêt d'argent à une personne incarcérée

Par **pouliche07**, le **24/01/2008** à **11:38**

Bonjour,

J'ai 5 parts dans une société civile immobilière qui appartient à une personne aujourd'hui incarcérée pour trafic de drogue. Est-ce que je risque quelque chose de lui si je garde ces parts ?

Par ailleurs, je lui ai prêté en son temps 65000€. C'est la plus grosse bêtise que j'aie faite de ma vie mais je me suis laissée manipuler, c'est sa spécialité. Bien sûr il ne m'a encore rien remboursé et si je compte les intérêts que j'ai payés, il me doit environ 3000€ de plus, j'avais fait un emprunt hypothécaire pour avoir cette somme.

Quand j'ai su que j'allais vendre ma maison, je lui ai demandé, par l'intermédiaire de sa copine, s'il était d'accord de me signer une reconnaissance de dettes avec garantie hypothécaire, il m'a fait répondre que je risquais la prison pour femmes !! Dans une lettre qu'il m'a fait parvenir de la prison, il m'écrivait aussi : « Je crois savoir que tu pars avec 5 parts de la SCI ». Donc d'un côté ces parts sont le seul moyen de récupérer mes sous, en partie car les 5% du patrimoine n'en valent pas autant, et d'un autre côté une avocate me disait que ça comportait des risques, vu le milieu qu'il fréquentait.

Mon compagnon voudrait que j'aie parlé de tout ça à la police.

Merci d'avance.

Pouliche07

Par **jeetendra**, le **24/01/2008** à **14:21**

bonjours, avant d'en parler à la police vu les montants en jeux et pour préserver vos interêts,

consultez un avocat avant toute declaration, pensez y, cordialement